

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_183 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 ;

Vu l'arrêté n° ARR\_2024\_218 portant exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles CP 169 et CP 72 sur la Commune d'Aurillac ;

Vu la décision du Bureau communautaire n° DEC\_2025\_159 du 16 juillet 2025 portant attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de terrains familiaux locatifs ;

Vu la décision du Premier Vice-Président n° DEC\_2025\_296 du 24 novembre 2025 portant attribution du premier marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à la transformation d'une maison d'habitation pour la création de trois terrains familiaux locatifs ;

Considérant que ledit schéma départemental a prescrit la création de dix-huit terrains familiaux locatifs sur le territoire d'Aurillac Agglomération pour répondre notamment à la forte sédentarisation des usagers de l'aire d'accueil des Dinandiers à Aurillac ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération a acquis les parcelles cadastrées CP 72 et CP 169 situées au lieu-dit « La Sablière » sur la Commune d'Aurillac, ainsi que la parcelle cadastrée AE 156 située au lieu-dit « Route de Toulouse » sur la Commune d'Ytrac, afin de créer les trois premiers terrains familiaux locatifs ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération poursuit en parallèle la recherche de terrains disponibles afin d'atteindre l'objectif précité ;

Considérant que l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de terrains familiaux locatifs a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet « Architecture et Urbanisme », domicilié à Clermont-Ferrand (63) ;

Considérant que ledit accord-cadre a pour finalité de permettre la conclusion d'un nouveau marché subséquent à l'issue de chaque phase d'identification, de validation, et le cas échéant, d'acquisition foncière ;

Considérant que le marché subséquent n°1 de maîtrise d'œuvre relatif à la transformation d'une maison d'habitation pour la création des trois premiers terrains familiaux locatifs a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet « Architecture et Urbanisme », domicilié à Clermont-Ferrand (63) ;

Considérant que ladite procédure doit permettre à la Collectivité de lancer la procédure de consultation des entreprises en mai 2026 afin de débiter la construction des trois premiers terrains familiaux locatifs au mois d'octobre 2026 ;

Considérant que les aménagements extérieurs ainsi que les travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) envisagés dans le cadre du projet susmentionné s'inscrivent dans le cadre des opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 (DETR) ;

Considérant que le montant hors taxes de l'opération portant sur les aménagements extérieurs ainsi que sur les travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) s'élève à 197 000 € (cent quatre-vingt-dix-sept mille euros) ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération sollicite un montant de DETR s'élevant à 78 800 € hors taxes (soixante-dix-huit mille huit cents euros hors taxes), soit un taux correspondant à 40 % du montant global de dépenses éligibles de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « Création de terrains familiaux locatifs à La Sablière », tel que présenté en annexe ;

- de solliciter une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 78 800 € hors taxes (soixante-dix-huit mille huit cents euros hors taxes), pour la création des trois premiers terrains familiaux locatifs au lieu-dit « La Sablière » sur la Commune d'Aurillac ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides et demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de la création des terrains familiaux locatifs ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.